

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

DIFFERENTS ASPECTS DE LA TERMINOLOGIE

I.1 - Comment définir le terme « terme » ?

Comme toute recherche en terminologie, pour décrire les faits de la terminologie grammaticale arabe à travers Sibawayhi, il importe d'examiner préalablement les définitions du terme « terme »

En effet, l'étude de la terminologie de Sibawayhi, l'auteur du premier ouvrage de grammaire arabe qui nous soit parvenu et qui est considéré comme l'ouvrage fondateur de la grammaire arabe, ne peut être menée sans comprendre comment il délimitait les termes techniques à une période où la grammaire arabe ne possédait pas encore tous les outils nécessaires pour désigner les notions - comme toute science aux débuts de son développement.

Par la suite, on peut voir si sa conception de la terminologie diffère de la nôtre aujourd'hui.

Dans ce qui suit, nous proposons une série de définitions pour le terme « terme ». Loin de vouloir opposer ces définitions, ce qui risque de nous éloigner de notre propos, nous estimons plus utile d'en saisir les caractéristiques dont il est question.

En effet, les définitions citées ci-dessous dégagent quelques aspects du terme « terme », faisant ainsi naître des divergences quant à sa caractéristique première.

Certains mettent l'accent sur le fait qu'un terme ne peut être conçu hors d'un domaine particulier du savoir, et en tant qu'élément d'un ensemble, il doit être distingué de tout autre élément de l'ensemble auquel il appartient.

Pour commencer, « *le Petit Robert* » le définit comme un « *mot appartenant à un vocabulaire spécial qui n'est pas d'un usage courant dans la langue commune.* »¹

La définition qu'en donne le « *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse* » est la suivante : « *mot considéré dans sa valeur de désignation en particulier dans un vocabulaire spécialisé.* »²

Remarquons que ces deux dictionnaires insistent sur l'appartenance d'un terme à un vocabulaire spécialisé. Pour sa part, le « *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage* » définit le « terme » comme une :

¹ Le Petit Robert

² Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, (G.D.E.L.), 1985, Tome 14, p. 10142.

« Unité signifiante constituée d'un mot (terme simple) ou de plusieurs mots (terme complexe) qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine. »¹

Quant à AUGER et ROESSEQU, ils partagent le point de vue du « *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage* » en insistant surtout sur le caractère univoque d'un terme. En effet, l'univocité est l'une des caractéristiques du terme, il doit impérativement représenter une seule notion à l'intérieur d'un domaine. Le « terme » est, d'après eux « *toute unité linguistique qui dénomme une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine* »².

Enfin, H. FELBER, lui, avance la définition suivante : « *tout symbole conventionnel rattaché à une notion dans un domaine donné* »³.

Notons que FELBER, lui, insiste plutôt sur l'aspect conventionnel d'un terme.

¹ Jean DUBOIS et al., *Dictionnaire de la Linguistique et des Sciences du Langage*, Paris, Larousse, 1994, p. 480.

² Pierre AUGER et Louis -Jean ROUSEAU, *Méthodologie De La Recherche Terminologique*, Québec, Office de la Langue Française, 1978, p. 31.

³ Hulmet FELBER, « *Quelques questions fondamentales au sujet de la terminologie* », INFOTERM, 1981, pp. 1-50.

I.2 - Qu'en est-il chez les Arabes?

L'arabe emploie le terme /*muṣṭalah*/ pour désigner le « terme. » Etymologiquement, il s'agit d'un nom de patient dérivé du nom d'action /*‘iṣṭilāh*/ qui signifie « convention » et dont la racine est /*ṣ. l. h.*/.

En effet, l'usage arabe de la racine /*ṣ. l. h.*/ est défini selon Ibn Fâris de la manière suivante : « /*ṣ. l. h.*/ est une racine signifiant le contraire de /*fasâd*/ = « altération »¹

"الصاد واللام والباء أصل واحد يدل على خلاف الفساد"

(معجم مقاييس اللغة، ابن فارس، مادة صلح)

D'après ‘al-‘Azharî dans son /*tahdîbu-l-lugah*/², /*taṣṭalahâ-l-qawmu*/ et /*‘iṭalahâ*/ ont le même sens, et signifient le fait de se mettre d'accord.

"تصالح القوم أو اصطلحوا معنى واحد"

(قدیب اللغة، الأزهري، مادة صلح، ص. ٣٠٣)

¹ ‘ibn FÄRIS, Mu‘gam Maqâyîs ‘al-Lugah, Ed. ‘abd ‘as-Salâm HARŪN, Beyrût, Liban, 1ère édition, Dâr ‘al-Ğîl, Racine /*ṣ. l. h.*/, p. 303.

² ‘Abû Mansûr ‘al-AZHARÎ, Tahdîbu-l-uğah, Ed. ‘abd ‘as-Salâm HÄRÜN et Mohammad ‘an-NAĞGÄR, la racine /*ṣ. l. h.*/, Ed. Dar ‘al-Qawmiyyeh ‘al-‘arabiyyah, 1964, p. 243.

A partir des définitions citées plus haut, nous constatons qu'il s'agit du sens lexical du mot /*mustalah*/, et d'après Gérard TROUPEAU, le passage du sens lexical au sens technique a eu lieu quelques siècles plus tard. Il dit :

*« Chez les lexicographes, le mot « 'iṣṭilāḥ » avec son acception de terme conventionnel, apparaît pour la première fois au XVème siècle, dans le Kitâb 'al-Ta'rifât d'Al-Ǧurğânî qui le définit ainsi : expression de l'accord « 'ittifâq » des gens sur la nomination d'une chose au moyen d'un nom qui a été transposé « nuqila » de son premier objet »*¹.

"الاصطلاح عبارة عن اتفاق قوم على تسمية الشيء باسم ما، ينقبل عن

موضعه الأول"

(كتاب التعريفات، الجرجاني، ص. ٢٨)

Il rajoute que « cette acception du mot /*iṣṭilāḥ*/ ne figure pas dans les deux grands dictionnaires classiques : le /*lisân al-'arab d'ibn Manzûr* (1311)/ et le /*Tâgu-l-'arûs d'az-Zabîdî* (1791)/ »² même si le sens lexical existait déjà.

¹ Gérard TROUPEAU, « La Terminologie grammaticale », La formation du vocabulaire scientifique et intellectuel, 1994, Prepols, N°VII, pp. 15-16. Voir aussi, al-ǦURĞÂNÎ, Kitâbu-t-Ta'rifât, Bayrût, Dâr-l-Kutub al-'ilmîyyah, 1995, p. 28.

² Gérard TROUPEAU, « La Terminologie grammaticale », p. 16.

Dans la terminologie arabe contemporaine, on peut définir le terme technique comme étant un « *mot que les savants ont convenu d'utiliser pour désigner un sens quelconque [...] cette convention donne aux mots des significations nouvelles différentes des originales [lexicales]* »¹.

المصطلح العلمي: لفظ اتفق العلماء على استخدامه للتعبير عن معنى من المعانى [...] والاصطلاح يجعل للألفاظ مدلولات جديدة غير مدلولاتها الأصلية.
(المفهوم النحوى في كليات الكفوى، غازي طليمات، ص ٢٣٦)

Si nous comparons cette définition aux caractéristiques du terme dégagé plus haut, nous pouvons constater son insuffisance du fait que n'est évoqué que l'aspect conventionnel, omettant ainsi ses autres propriétés, en l'occurrence l'univocité et l'appartenance à un domaine de spécialité.

L'emploi arabe du mot /`iṣṭilāh/ ou de la racine /s. l. h/ dans son acception lexicale insiste sur deux significations :

La première est le fait de se mettre d'accord. Cela se manifeste dans la définition que donne Az-Zabīdī dans son *Tâgu-l-`arûs* : « /`al-`iṣṭilâh/, dit-il, signifie qu'un groupe

¹ Ǧâzî TULAYMÄT, « `al-mafhûm `an-nahwî fî kulliyât `al-kafawî », Maġallat Kulliyat `ad-Dirâsât `al-`iSlâmiyyah, wal-Luġawiyyah, 1994, N : 9, p. 236.

particulier de personnes se met d'accord sur un sujet particulier »¹.

"الاصطلاح : اتفاق طائفة مخصوصة على أمر مخصوص"

(تاج العروس، الزبيدي، مادة ص. لـ ح.)

La deuxième signification réside dans le fait que « *'iṣṭilāh* » est le contraire de */fasad/*= « altération » comme si c'était une question de validité d'un mot pour une notion particulière.

Le passage au sens technique du mot */iṣṭilāh/* garde la première valeur lexicale « se mettre d'accord » et en donne l'aspect conventionnel qui est la caractéristique la plus essentielle du terme. En effet, les unités lexicales ne deviennent des termes qu'à partir du moment où elles acquièrent - par convention - une valeur sémantique bien précise.

A partir de ce constat et après avoir examiné le *Kitâb*, nous remarquons que le mot */iṣṭilâh/* et le mot */muṣṭalah/* n'y figurent pas, ni dans le sens lexical ni dans le sens technique même si nous attestons de l'existence de quelques dérivés. En effet, l'acception technique de ces mots, rappelons-le, apparaît au XV ème siècle dans le *Kitâb 'at-Ta'rîfât d'al-ĞURĞANI*.

¹ 'az-ZABĪDĪ, Tâg 'al-'arûs, édition 'al-Kuwait, 1969, la racine /§. 1.
h/.

Nous citons cinq occurrences¹ de mots dérivés de la racine /ṣ. l. ḥ./ mais tous dans le sens lexical, ce qui est le contraire de /fasād/= « altération ».

I.3 - Le terme vu à travers le système terminologique :

La différence entre lexicologie et terminologie réside dans le fait que la lexicologie a pour matière le lexique auquel on peut donner la définition suivante : « *l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs* »².

Il s'agit donc du lexique général de la langue commune tandis que la terminologie, quant à elle, a pour matière « *le vocabulaire particulier utilisé dans un domaine de la connaissance ou un domaine professionnel...* »³ c'est ainsi que l'on peut parler de « *la terminologie de la médecine, de la critique cinématographique, de la publicité, terminologie grammaticale* »⁴.

¹ Il emploie le verbe /ṣaluhā/ quatre fois. Voir Sībawayhi II, p. 51, III, p. 462 et IV, p. 349, et le nom d'action /ṣalāḥ/ une seule fois. Voir Sībawayhi II, p. 117.

² Jacqueline PICOCHE, *Précis de la lexicologie française : l'étude et l'enseignement du français*, Paris, coll. Nathan, 1977, pp. 44-45.

³ Le Petit Robert.

⁴ Ibid.

Dans la même file d'idée, André LALANDE la définit comme « *l'étude des termes techniques relatifs à une science, à un art, et par abus l'ensemble de ces termes eux-mêmes, le vocabulaire propre à une discipline, à une école, à un auteur* »¹.

La terminologie, donc, ne peut être confondue avec le vocabulaire. En effet, la différence s'explique par le fait que le vocabulaire peut s'appliquer à un discours d'une manière générale, alors que la terminologie est un fait de langue qui s'opère dans un domaine de spécialité.

De sa part, Daniel GOUADEC accorde au terme « terminologie » une dimension supplémentaire, en considérant que :

« *La terminologie est la discipline ou science qui étudie les termes, leurs formations, leurs emplois, leurs significations, leurs évaluations, leurs rapports à l'univers perçu ou conçu* »².

¹ Cité par Widâd MUŞTAFA ELHADI, La terminologie arabe des télécommunications : fait de variation, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II, 1989, p. 3. Voir aussi André LALANDE, Vocabulaire Technique et Critique de la philosophie, Paris, Puf, 15ème édition 1985, p. 1122.

² Daniel GOUADEC, Terminologie : constitution des données, Paris, éd. Afnor Gestion 1990, p. 3.

Ainsi la terminologie, en tout cas dans l'emploi qu'on en fait, désigne tantôt le vocabulaire particulier d'une discipline particulière tantôt la science qui étudie ce vocabulaire.

Le terme n'est donc pas une entité linguistique isolée et ne peut être conçu hors d'un domaine particulier de la connaissance humaine. Il est un élément qui fait partie d'un ensemble cohérent et structuré appelé système terminologique relatif à un domaine particulier d'activité ou de connaissance humaine. Hors de ce système terminologique, le terme n'a pas d'existence autre que lexicographique.

C'est dans ce sens que va A. REY lorsqu'il affirme qu'une unité terminologique ne peut être considérée qu'à l'intérieur d'un domaine de spécialité d'où elle prend sa valeur sémantique.

« Le nom, dit-il, est l'objet même de la terminologie... [car] un nom définissable à l'intérieur d'un système cohérent, énumératif et/ou structuré est un terme. Le contenu de sa définition correspondant à une notion (concept) analysable en compréhension »¹.*

* On définit un ensemble par compréhension quand on indique les caractères (les propriétés) que les éléments de l'ensemble présentent nécessairement. Voir DUBOIS et al., Dictionnaire de Linguistique et des sciences du langage, p. 106. Voir aussi J. PICOCHE, Précis de lexicologie française, p. 22.

¹ Alain REY, La Terminologie, Noms et Notions, Paris, 2ème édition, Presse universitaire de France, 1992, p. 22.

Guy RONDEAU, quant à lui, souligne la propriété extra-linguistique du terme dans le sens où un terme ne se définit pas par rapport au lexique d'une langue mais par rapport à une réalité extérieure à celle-ci.

Ce référent n'est pas une entité isolée mais il est un élément d'un ensemble organisé extra-linguistique qu'il appelle « ensemble sémantique ». Il dit :

« Une autre caractéristique de ce terme se trouve dans le fait que la partie signifiée qui le compose se définit par rapport à un ensemble de signifiés appartenant au même domaine. En somme, un terme ne peut être considéré isolément, il se présente toujours comme relié à un ensemble sémantique qui peut être soit une discipline ou une science, soit un domaine d'activités, soit une technique, etc., toujours dans un domaine spécialisé »¹.

A partir de cela, il définit le terme comme étant « essentiellement un signe linguistique à double face (notion et dénomination) faisant partie d'un ensemble notionnel donné et se définissant par rapport à cet ensemble dans un domaine scientifique ou technique excluant la langue commune »².

Cela posé, le terme grammatical, à l'instar de tous les termes dans les autres disciplines, ne peut assurer la

¹ Guy RONDEAU, *Introduction à la Terminologie*, Montréal, Québec, 2ème édition, Ed. Gaetan Morin, 1991, p. 19.

² Ibid, p. 43.

compréhension et la communication s'il est isolé hors de son système terminologique, à savoir le domaine de la grammaire.

En effet, A. 'ABDEL 'AZĪM conclut :

« Dans toute étude grammaticale, le terme n'est qu'une des composantes d'une structure théorique de la langue. A partir de ce constat, le fait d'isoler le terme dans sa conception et dans son évaluation, des structures théoriques dont il fait partie, empêche le chercheur d'avoir une vision scientifique sur la conception du terme, cela peut constituer, pour le chercheur, une pierre d'achoppement qui l'empêcherait d'appréhender le terme dans son environnement naturel, et donc de ne pas saisir l'influence des structures théoriques sur l'évolution du terme d'un côté, et sur le rôle que celui-ci y joue par ailleurs »¹.

"المصطلح في أي دراسة نحوية ليس إلا جزءا من بناء نظري للغة، ومن ثم

فإن عزل المصطلح فهما وتقييما عن الهيكل النظري الذي ينتمي إليه يحول بين الدارس وبين النظرة العلمية للأمور، ويقف حجر عثرة بينه وبين الحكم على المصطلح في بيته، فلا يدرك أثر الهيكل النظري في اضطراب المصطلح، ولا يتبع دوره".

(المصطلح النحوبي، أحمد عبد العظيم عبد الغني، ٢٠١٩٩٠)

¹ Ahmed 'abd 'al-'azīm 'Abd 'AL-ĞANI, 'al-Muṣṭalaḥ 'an-naḥwī, Le Caire, Ed. Dâr 'aṭ-Ṭaqāfah lit-tawzī' wan-našr, 'al-Faḡġâlah, 1990, p. 2.

I.4 - La définition en terminologie :

I.4.1 - Comment un terme acquiert-il son statut ? Par quels procédés délimite-t-on un terme ?

Nous avons vu que l'une des caractéristiques du terme résidait dans le fait d'être distingué de tout autre élément de l'ensemble auquel il appartient. En effet, l'unique moyen d'exprimer cette distinction est l'opération de définition.

La définition a pour but la délimitation d'un concept dans un domaine, c'est le moyen le plus important pour la détermination des termes, éléments appartenant à un système terminologique.

Notre travail consiste, tout d'abord, à isoler les unités terminologiques dans notre corpus, le *Kitâb* de Sîbawayhi, pour les inscrire dans des fiches terminologiques avant d'entamer l'étape de la définition de ces unités.

Nous essayons, dans ce qui suit, de réfléchir sur la nature de la définition d'une unité terminologique et sur les éléments nécessaires pour constituer cette définition ; car c'est à partir de cette définition qu'une unité terminologique assure son statut en tant que terme dans un domaine de spécialité.

D'après Alain REY, le problème de la définition terminologique « *est peut être le centre du problème* »

terminologique »¹. En effet, il établit le lien entre les mots définition et terme en posant la condition qu'un terme ne peut acquérir son statut qu'en appartenant à un ensemble et en étant distingué de tout autre par le biais de l'opération de définition. Il dit :

« Les mots « définition » et « terme » sont liés par un trait commun, ils désignent à l'origine l'assignation d'une limite, d'une fin (dé-finir) et son résultat (le terme.) Au plan notionnel, pour qu'un mot ait droit au titre de terme, il faut qu'il puisse, en tant qu'élément d'un ensemble (une terminologie), être distingué de tout autre. Le seul moyen pour exprimer ce système de distinctions réciproques est l'opération dite définir »².

Le *Trésor de la langue française* donne la définition suivante du terme « définition » :

« Analyse sémantique d'un mot par l'indication de son genre prochain et de ses traits spécifiques, et /ou par sa mise en relation avec un ou plusieurs autres mots du discours ou de la langue [...]. Les définitions de mots chez les lexicographes, ont pour but de faire connaître le sens d'une notion plus ou moins claire ou obscure, plus ou moins superficielle ou approfondie de la chose que ce mot désigne. La définition du

¹ Alain REY, *La terminologie, noms et notions*, p. 39.

² Ibid. p. 40.

mot a pour objet de désigner le mot dont un auteur a fait le choix »¹.

Dans le même dictionnaire, nous trouvons une autre définition selon laquelle une définition est une « *opération mentale qui consiste à déterminer les limites et le contenu d'un concept* »².

Pour sa part, Bruno DE BESSE voit que la définition terminologique, qui s'oppose à la définition lexicographique mentionnée ci-dessus, s'arrête à donner toutes les informations nécessaires pour situer et distinguer un concept à l'intérieur d'un système conceptuel ; elle consiste, d'après lui, à :

« Déterminer l'ensemble des caractères entrant dans la compréhension d'un concept. Le résultat de cette opération est une proposition énonçant une équivalence entre un terme, le défini et l'ensemble des caractères qui le définissent »³.

Ainsi le rôle de la définition en terminologie « *est de décrire le contenu notionnel des unités de la façon la plus appropriée. La définition doit être précise, claire, succincte, mais elle doit également mettre en évidence les traits*

¹ Centre national de la recherche scientifique, Trésor de langue française, Paris, 1976, Tome I, p. 604.

² Ibid, même page.

³ Bruno DE BESSE, « La définition terminologique », acte du colloque La définition, organisé par le centre d'études du lexique de l'Université Paris-Nord, éd. Jaques CHAURAND et Francine MAZIERE, coll. Langue et langage, Larousse, Paris, 1990, p. 256.

significatifs propres au terme traité [...] Il est préférable d'opter pour une définition de type encyclopédique, [...] Etant descriptive, elle donne une meilleure image des réalités dont on parle...»¹.

Dans la même file d'idée, Alain REY dit que :

« [En] théorie, la définition doit exprimer les traits pertinents du terme et refléter ceux de la notion (du concept), elle ne peut donc pas s'appliquer qu'à un terme « pur », parfaitement traduisible en toutes langues et qu'à un système terminologique parfaitement cohérent (consistant) où chaque notion est construite de manière univoque et explicable»².

Au-delà de ce constat, nous remarquons que la définition terminologique et la définition lexicographique sont bien différentes.

La définition lexicographique s'intéresse aux mots dans l'usage commun ; « *elle concerne [en effet] seulement les signes d'une langue : elle explicite des signifiés tout en essayant de distinguer, non des concepts et des choses, mais des sens et des classes d'usages (d'emplois) des signes* »³.

Quant à la définition terminologique, elle est, toujours d'après Alain REY, « *un compromis entre définition*

¹ P. AUGER et L. J. ROUSEAU, Méthodologie de la recherche en terminologie, p. 33.

² Alain REY, La terminologie, noms et notion, p. 41

³ Ibid, même page.

lexicographique et description encyclopédique, destiné à améliorer l'usage des noms pour leur permettre de fonctionner comme termes »¹.

I.4.2 - La définition terminologique dans la tradition grammaticale arabe, le cas « *hadd* » :

Avant d'étudier la manière dont Sîbawayhi définit les termes, il serait utile d'étudier l'évolution du terme /*hadd*/= « définition », le terme requis dans la tradition linguistique arabe pour exprimer la notion de définition - que ce soit chez les lexicographes arabes ou chez les grammairiens.

‘Ibn FÄRIS définit le terme /*hadd*/ de la manière suivante :

« Les deux lettres radicales /h. d/ de cette racine signifient deux choses : la première est le fait d'empêcher quelque chose et le second est l'extrémité d'une chose. Le /*hadd*/ est celui qui sépare deux choses [...], [c'est ainsi que] le portier est appelé /*haddâd*/ parce qu'il empêche les gens d'entrer [...], le /*hadîd*/= « fer » en est appelé ainsi pour sa dureté et sa résistance [...] La peine infligée au coupable est appelée /*hadd*/ parce qu'elle l'empêche de récidiver. Quant à

¹ Alain REY, La terminologie, noms et notion, p. 43.

l'autre sens de /hadd/ c'est celui dans lequel on dit : la lame du couteau ou la lame du sabre »¹.

"الباء والدال أصلان: المぬع والثاني طرف الشيء. فالحد الماجز بين الشيئين [...] ويقال للبيواب حدادا لمنعه الناس من الدخول [...] وسي الحديث حديدا لامتناعه وصلابته وشدة [...] وحد العاصي سي حد لأنه يمنعه من المعاودة. وأما الأصل الآخر، فقولهم: حد المسيف وحد السكين.

(معجم مقاييس اللغة، ابن فارس، ج ٢ ص ٤-٣)

Dans cette définition, Ibn FÄRIS ne donne que le sens propre ou étymologique du terme */hadd/*. En effet, il ne mentionne pas le sens technique. En s'appuyant sur ces sens lexicographiques, une autre acception technique s'est développée du terme */hadd/* tel qu'on voit chez 'az-ZAĞGAĞI :

« A l'origine, dit-il, le terme /hadd/ voulait dire : « l'interdiction » d'où la dérivation de /hadd/ appliquée à la définition des choses puisque le /hadd/ = « définition » délimite les [caractéristiques] de la chose définie, de telle sorte que tout ce qui ne lui appartient pas en sera exclu, et tout ce qui y appartient y sera inclus »².

On voit ce sens figuré ou technique du terme */hadd/* dans certains ouvrages à caractère terminologique tel que 'al-

¹ Ibn FÄRIS, mu'ğam maqâysi-l-luğah, TOME II, pp. 3-4.

² Cité par Hassan HAMZE, Les théories grammaticales d'az-Zağgağı, Thèse d'état, Université Lumière Lyon II, 1987, p. 383.

kulliyyât d'al-KAFAWÎ qui commence par proposer le sens propre.

« *Le sens propre du terme /hadd/ désigne soit le fait d'empêcher, soit séparer deux choses, soit il désigne la peine infligée au coupable, ou alors il désigne une limite finale à laquelle arrive une conception donnée. Cette dernière acception du sens /hadd/ est synonyme de /mu'arrif/ = « ce qui délimite ou détermine » dans la terminologie des /'usûliyyîn/ « spécialistes des fondements du droit musulman.*

La définition d'une chose est la description qui englobe, sémantiquement, toute sa signification et qui la distingue de toute autre »¹.

"الحد في اللغة: هو المنع وال حاجز بين الشيئين، وتأديب المذنب، والنهاية

التي ينتهي إليها التصور المطلوب. وهو الحد المرادف للمعرف عند الأصوليين.

و حد الشيء: هو الوصف الخيط بمعناه بما يميزه عن غيره"

(الكلمات، الكفوبي، ص. ٣٩١)

Dans une autre étape, 'al-KAFAWÎ donne le sens technique du terme */hadd/*. Il dit :

¹ 'abu 'al-BAQÄ` 'al-KAFAWÎ, 'al-Kulliyyât, mu'gam fil-muṣṭalahât wal-furûq 'al-lugawiyyah, Beyrût, 2ème édition, Ed. 'Adnân DARWÎŠ, et Mohammed 'ALMAŞRÎ, mu'assasat 'ar-risâlh, 1993, p. 391.

« La définition de /*hadd*/ est : toute définition globale et précise qui limite la chose définie de manière à ce qu'elle englobe l'objet défini tout en empêchant un objet étranger d'y pénétrer. L'une des conditions, c'est que la définition doit correspondre à l'endroit et l'envers /*muṭtaridan wa mun'aḳisan*/ au seul objet défini, par « endroit » on veut dire que l'existence de la définition implique l'existence de ce qui est défini, et par « envers » nous entendons que l'absence de la définition amène à la disparition de ce qui est défini... »¹.

"وَحدُ الْحَدِّ: الْجَامِعُ الْمَانِعُ الَّذِي يَجْمِعُ الْمَحْدُودَ وَيَنْهَا عَنِ الدُّخُولِ فِيهِ،
وَمِنْ شَرائطِهِ أَنْ يَكُونَ مَطْرِداً وَمَنْعِكَسَا. وَمَعْنَى الْأَطْرَادِ أَنَّهُ مِنْ وَحدِ الْحَدِّ وَحدِ
الْمَحْدُودِ. وَمَعْنَى الْإِنْعِكَاسِ أَنَّهُ مِنْ عَدِيمِ الْحَدِّ عَدِيمِ الْمَحْدُودِ"
(الكليات، الكفوي، ص.ص. ٣٩١-٣٩٢)

En effet, dans cette définition, 'al-KAFAWĪ reprend la conception de la définition de la « définition » d'al-GAZALĪ (505/1111) d'une manière détaillée lorsqu'il dit :

« Les hommes ont des avis différents sur la définition de /*hadd*/ = « la définition de la définition » D'aucuns pensent que la définition d'une chose est sa réalité, son essence ; pour d'autres, ce sont les termes qui élucident le sens d'une chose de façon à exclure et inclure, [...] Il est connu en effet que le /*hadd*/ = « définition » est emprunté de la privation /*man%*. Ils

¹ 'abu 'al-BAQÄ' 'al-KAFAWĪ, 'al-Kulliyāt, muġgam fil-muṣṭalahāt wal-furūq 'al-lugawiyah, pp. 391-392.

ont emprunté ce sens lexical de /hadd/ pour la définition de celui-ci par sa similarité sémantique avec le (sens lexical) lui, à savoir « le fait d'empêcher.

En effet, en commençant une définition par l'essence de l'objet défini, il ne fait aucun doute que la définition fixe les limites de la chose définie, notamment toutes les caractéristiques qui lui sont propres, car l'essence de toute chose est une propriété exclusive qui ne peut appartenir qu'à elle seule. Ainsi, l'essence est inclusive et exclusive [à la fois] »¹.

"اختلف الناس في حد الحد، فمن قائل يقول حد الشيء هو حقيقته وذاته.

ومن قائل يقول حد الشيء هو اللفظ المفسر لمعناه على وجهي منع وجمع [...]

ومعلوم أن الحد مأخوذ من المنع، وإنما استغير هذه المعانى لمشاركة فى معنى المنع. فإذا ابتدأت بالحقيقة لم تشك فى أنها حاصرة للشيء مخصوصة به، إذ

حقيقة كل شيء خاصية التي لها وليس لها غيرها. فإذا الحقيقة جامدة مانعة".

(المستصفى من علم الأصول، الغزالى، ص. ٢١-٢٣)

A partir de ce qui vient d'être exposé, on voit que la problématique que pose le terme /hadd/= « définition » - dans la tradition - et qui se résume par les rapports entre le terme et la définition, sont loin d'être évidents.

¹ `abû Hamid `al-ĞAZÄLÎ, `al-Muṣṭaṣfâ min `ilmî-l-`uṣûl, Bayrût, 2 volumes, 2ème édition, Ed. Dâr `al-kutub `al-`ilmîyyah, 1983, Tome I, pp. 21-23.

Ces rapports résultent du fait que le terme est lié à la définition, car la définition représente les traits pertinents du concept, alors que le terme est la représentation graphique ou phonique du concept ou du référent.

Cette vision donne une certaine autonomie du terme qui ne prend pas en compte l'appartenance d'un terme à un ensemble conceptuel, le seul moyen de le saisir étant son essence exprimée par sa définition. C'est une vision philosophique qui n'est pas vraiment opérationnelle.

La vision terminologique moderne est celle qui, comme l'exprime Alain REY, prend en compte le champ conceptuel dans lequel est défini le terme. En effet :

« Les mots définition et terme - dit Alain REY, [rappelons-le] sont liés par un trait commun. Ils désignent à l'origine l'assignation d'une limite, d'une fin (définir) et son résultat (terme.) Sur le plan notionnel, pour qu'un nom ait droit au titre de terme, il faut qu'il puisse, en tant qu'élément d'un ensemble (une terminologie), être distingué de tout autre »¹.

Autrement dit, le terme distingue le concept nommé de tout autre concept et la définition délimite et distingue l'objet de la définition de ce qui ne l'est pas.

De sa part, 'Abu-l-MAKARIM, oppose cette définition qui a pour seul souci de distinguer l'objet défini de tout autre de

¹ Alain REY, La Terminologie, noms et notions, p. 40.

celle des logiciens qui exigent que la définition exprime l'essence de la chose définie. Il dit :

« La définition sert à distinguer la chose que l'on définit d'autre chose, à l'instar du nom. Le rôle de la définition n'est pas de décrire la chose et de faire connaître son essence. Seuls les logiciens grecs, disciples d'Aristote et ceux qui adoptent leur méthode, ont cette conception de la définition »¹.

"الحد فائدة التمييز بين المحدود وغيره. فالاسم ليس فائدة تصوير المحدود

وتعريف حقيقته، وإنما يدعى هذا أهل المنطق اليوناني أتباع أرسطو ومن سلك

سبيلهم"

(نقوم الفكر النحوي، علي أبو المكارم، ص. ١٢٧-١٢٨)

On voit donc la problématique que pose la définition et son rapport avec le terme. `al-ĞAZALĪ essaie de diviser les définitions selon les démarches suivies au moment de la définition et d'après lui les types de définitions les plus courants sont au nombre de trois² : /ta'rîf lafzî/, /ta'rîf 'ismî/ et /ta'rîf haqîqî/.

A - « [...] /`at-ta'rîfu-l-lafzî/ = « la définition synonymique » qui consiste à définir un mot par un autre ayant

¹ 'alî ABU-L-MAKÄRIM, Taqwîm `al-Fikr `an-Nahwî, Beyrût, 1ère édition, Ed. Dâr `at-ṭaqâfah, 1975, pp. 127-128.

² `al-ĞAZALÎ, `al-Mustaṣfâ min ḥilm `al-Uṣûl, Tome I, p. 15.

la même signification, mais plus clair aux yeux du locuteur.
Ex. : /na't/ pour /ṣifah/= « épithète » ou /'ismu-l-fi'l/= « nom du verbe » pour /'al-kâlifah/ »¹= « la divergeante. »

"التعريف اللغظي": وهو تعريف اللفظ بلفظ آخر مرادف له أوضح منه
عند السامع، كأن تقول: صفة: نعت، أو الحالفة: اسم الفعل"
(المفهوم التحوي في كليات الكفوبي، غازي طليمات، ص. ٢٥٣)

Ce type de définition fait partie de la définition lexicographique du mot qui admet la synonymie approximative, elle ne peut constituer une définition terminologique car, pour qu'un terme soit défini par un autre terme, il faut qu'il y ait une parfaite synonymie entre le terme défini et le terme définissant et que le sens du terme définissant soit parfaitement clair et accessible pour l'interlocuteur. Dans le cas contraire, le terme définissant doit être lui-même défini.

On peut trouver ce type de définition dans le *Kitâb* de Sîbawayhi, surtout lorsqu'il emploie un terme et qu'il lui semble qu'il ne peut plus continuer à l'utiliser.

Pour donner un exemple, Sîbawayhi utilise le terme /hašw/= « pléonasme » pour désigner le discours introduit par le pronom relatif, il dit :

¹ Ǧâzî ṬULAYMĀT, 'al-Mafhûm 'an-Nâḥwî fî Kulliyât 'al-Kafawî,
p.253.

« Puisque /`al-ladî/ = « qui » ne peut être qu'un [nom] déterminé, /man/ et /mâ/ = « qui » et « quoi » sont également des [noms] déterminés lorsqu'ils sont suivis par une relative /hašw/ autrement appelé [de façon synonymique] /silah/. »¹.

[...] فكما أن الذي لا يكون إلا معرفة، لا يكون ما ومن إذا كان الذي بعدهما حشو، وهو الصلة، إلا معرفة.

(سيبويه، ج ٢، ص ١٠٧)

B - /at-ta'rifu-l-`ismî/ = « la définition nominative » qui consiste à définir un concept imaginaire dont la signification ne correspond pas aux référents dans la réalité extra-linguistique. Ex. : La définition de /al-`anqâ'/ = « phénix » comme un oiseau au long cou qui dévore les enfants.².

"والنوع الثاني ويسمى التعریف الاسمي، وهو التعریف لماهیة متخیلۃ في الذهن، ولا یعلم لها أفراد بمجموعه في الخارج [...]"، كتعریف العنقاء بأنه طائر طویل العنق يصطاد الصیوان".

(المفهوم النحوی في کلیات الکفوی، غازی طلیمات، ص. ۱۲-۱۳)

¹ Sibawayhi, Le *Kitâb*, 3ème édition, Le Caire, Ed. 'Abd 'as-Salâm HARÜN, Maktabat 'al-Kâniğî, Tome II, p. 107.

² Gâzî TULAYMÂT, 'al-Mafhûm 'an-Nâhwî fî Kulliyât 'al-Kafawî, p. 253.

Nous remarquons ici que les signifiés dans ce type de définition ne correspondent pas aux référents concrètement perceptibles dans la réalité extra-linguistique, mais à des référents imaginaires qui n'ont aucune existence dans la réalité extra-linguistique.

Par conséquent, ce type de définition n'est pas valable pour les études en terminologie où les termes correspondent aux référents réels concrets ou abstraits, objet ou notion et non aux référents imaginaires.

C - /at-ta'rif al-haqiqî/ = « la définition réelle », qui est pour 'al-ĞAZĀLĪ, la plus importante, consiste à définir l'essence d'une chose correspondant à des référents réels, dans la réalité extra-linguistique. Par exemple, la définition de /al-'ism-u-l-maqṣûr/ = « le nom restreint » comme un nom déclinable qui se termine par un /'alif/ fixe représenté soit par un /'alif/ comme dans /'aṣâ/¹ = « bâton », soit par un /yâ'/ comme dans /mûsâ/² = « Moïse »³.

"والثالث وهو أهمها، وهو التعريف الحقيقي، وهو التعريف بالأخذ أو

بالرسم ل Maheria لها أفراد موجودة في الخارج، كتعريف الاسم المقصور بأنه: اسم

¹ عاصم

² موسى

³ Ğâzî TULAYMÂT, 'al-Mafhûm 'an-Nahwî fî Kulliyat 'al-Kafawî, 1994, p. 253.

مَعْرِبٌ آخِرٌ هُوَ أَلْفٌ ثَابِتٌ سَوَاءٌ كُتُبٌ بِصُورَةِ الْأَلْفِ كَالْعَصَاءُ، أَمْ بِصُورَةِ الْيَاءِ
كَمُوسِيٍّ"

(المفهوم النحوی في کلیات الكفوی، غازی طلیمات، ص. ۲۵۳)

I.4.3 – Le mot /hadd/ chez Sîbawayhi :

Dans ce cadre, et en examinant le mot /hadd/ et les autres mots dérivés de la racine /b. d. d/ dans le *Kitâb* de Sîbawayhi, nous constatons qu'il a employé le mot /hadd/ dans cent vingt occurrences au sens étymologique, même si l'on peut constater que les germes du sens technique étaient allusivement perceptibles. Dans le chapitre de l'attaque, Sîbawayhi cite son maître 'al-KALÎL, il dit :

« 'al-Kalîl - que Dieu lui accorde sa miséricorde - a prétendu qu'il n'est pas conforme à la norme que l'on dise : /qâ'im-un zayd-un/ » = Zayd (nominatif) [est] debout (nominatif), c'est-à-dire si on ne considère pas /qâ'im/ comme [un nom] antéposé construit sur [zayd] comme un nom en position d'attaque. C'est comme lorsque tu postposes et antéposes dans /daraba zaydan 'amrun/ LITT. « il a frappé Zayd (accusatif) 'Amr- (nominatif) »= « 'Amr a frappé Zayd ». « 'Amr » est mis au nominatif par le verbe /daraba/ même s'il

est postposé, alors que 'al-had, la « limite » (la norme) était qu'il soit antéposé et que « Zayd » soit postposé.

Il en est de même ici aussi, [/qâ'im-un zayd-un/], la limite était que [le nom] en position d'attaque soit antéposé. Il s'agit là d'une bonne manière de parler l'arabe. »¹

وزعم الخليل، رحمه الله أنه يستحب أن يقول قائم زيد، وذلك إذا لم تجعل
قائما مقدما علينا المبتدأ، كما تؤخر وتقدم فتقول: ضرب زيدا عمرو،
وعمرؤ على ضرب مرتفع. وكان الحد أن يكون مقدما ويكون زيد مؤخرا.
وكذلك هذا، الحد فيه أن يكون الابداء فيه مقدما. وهذا عربي جيد.

(كتاب سيبويه، ج ٢، ص. ١٢٧)

A un autre endroit, il utilise « *hadd* » dans le chapitre où il évoque les verbes incomplets de la catégorie /kâna/. Il dit :

« Saches que, dans ce chapitre, [le chapitre de /kâna/ et les verbes incomplets], s'il y a [deux noms] un déterminé et un indéterminé, ce que /kâna/ régit [au nominatif] est le [nom] déterminé car cela est la norme [...] En effet, cela a le statut de l'inchoation /'al-'ibtidâ/>. Lorsque tu dis /'abd-u-llâhi munâtiq-un/, tu mets en position d'attaque ce qui est déterminé, puis vient le prédicat [...] Ex. : /kâna zayd-un ḥalim-an / = « Zayd (nominatif) était clément (accusatif) » et /kâna ḥalim-an zayd-un/ LITT. « était clément (accusatif) »

¹ Sîbawayhi, Tome II, p. 127.

Zayd (nominatif) »= « Zayd était clément » - que [le nom déterminé] soit antéposé ou postposé »¹.

واعلم أنه إذا وقع في هذا الباب [باب كان والأفعال الناقصة] نكارة ومعرفة، فالذى تشتبه فى كلامه لأنه حد الكلام [...] وهو فى كان يحيط بهما فى الابتداء إذا قلت عبد الله منطلق. تبقيه بالأعتراف ثم تذكر الخبر، وذلك قوله: كان زيد حليما، وكان حليما زيد، لا عليك أقدمت أم آخرت.

(سيبويه، ج ١، ص ٧٤)

De même, Sibawayhi utilise le mot /*hadd*/ en rapportant le dialogue avec al-KALIL concernant la voyelle casuelle de /`ayy-*u*-*hum*/ et en s'interrogeant sur l'emploi de la voyelle /*a*/ à la place de la voyelle /*u*/ dans l'énoncé /`ayy-*a*-*hum marar-tu bihi*/ = « auprès duquel es-tu passé ? » Il dit :

« ...Et je lui [al-Kalîl] ai demandé sur /`ayy-u-hum/ = « lequel », pourquoi n'ont-ils pas dit /`ayy-a-hum marar-tu bihi/ = « auprès duquel es-tu passé ? » Il a dit : Parce /`ayy-u-hum/, lui, est la particule d'interrogation. Elle ne peut pas être introduite par le /`alif/ = /`a/, alors elle a le statut [d'un nom] en position d'attaque.

Ne vois-tu pas que la norme est que le verbe dans /'ayy-a-hum ra`ayta/ = « lequel as-tu vu ? » est antéposé de la même

¹ Sibawayhi, I, p. 47.

manière que tu le fais avec le /`alif/ = /`a/. En effet, elle a, elle-même, le statut d'un nom en position d'attaque »¹.

وسأله عن إيهem، لم يقولوا: إيهem مررت به؟ فقال: لأن إيهem هو حرف الاستفهام، لا تدخل عليه الألف، [...] فصارت بعذلة الابتداء.

ألا ترى أن حد الكلام أن تؤخر الفعل فتقول: إيهen رأيت، كما تفعل ذلك في الألف، فهي نفسها بعذلة الابتداء.

(سيبوبيه، ج ١، ص ١٢٦)

Dans ces trois exemples, l'emploi du mot « *hadd* » s'apparente à une convention arabe de parler de telle ou telle manière. Autrement dit, il renvoie à un emploi neutre, non marqué. Il conviendrait à notre sens de le traduire par « norme » ou « convention habituelle ».

Cela posé, nous remarquons que l'emploi de ce terme */hadd/* chez Sibawayhi s'oriente vers le sens étymologique du mot « limite », mais n'oubliions pas pour autant que le sens technique de */hadd/* vient du sens général « limiter » quelque chose, puisque « *le /hadd/ = « définition », délimite [les caractéristiques de la chose définie, de telle sorte que tout ce*

¹ Sibawayhi, I, p. 126.

qui ne lui appartient pas en sera exclu, et tout ce qui y appartient y sera inclus »¹.

I.4.4 – La définition terminologique chez Sîbawayhi :

Notons que l'absence du mot /**hadd**/= « définition », chez Sîbawayhi, dans son acception technique ne signifie pas pour autant l'absence de la notion même, et c'est pour cette raison qu'il serait vain de rechercher la notion de « **hadd** ».

Beaucoup plus utile et opérationnel serait l'examen de la manière dont Sîbawayhi définit les notions, ce qui pourrait nous indiquer sa conception de la définition et du terme « terme ».

C'est donc la définition que `al-ĞAZÄLÎ appelle /*at-ta’rif al-haqîqî*/ qui pourrait, par le lien qu'elle tisse entre la réalité et le texte, être appliquée dans les études terminologiques.

Dans ce qui suit, nous allons montrer la manière dont Sîbawayhi définit quelques notions grammaticales et essayer de décrire son acception de la définition terminologique.

¹ Cité par H.HAMZE, Les théories grammaticales d'az-zağgağı, p. 383.

I.4.4.1 – Les parties du discours :

Sîbawayhi commence son livre par définir le discours ; il considère que « *les mots sont le nom, le verbe et la particule qui intervient pour une signification et qui n'est ni un nom ni un verbe* »¹.

فالكلم: اسم و فعل و حرف جاء لمعنى ليس باسم ولا فعل

(كتاب سيبويه، ج. ٢، ص. ١٢)

Nous remarquons ici qu'il s'agit d'une division des parties du discours, autrement dit d'une définition par extension qui insiste sur l'énumération des composants de la catégorie.

Or nous savons que la définition terminologique est celle qui insiste sur l'expression des traits pertinents du concept « discours », autrement dit la définition par compréhension.

Cependant, en observant ce type de division, on peut se rendre compte d'une façon claire, que le concept de « discours » était bien présent dans l'esprit de Sîbawayhi.

¹ Sîbawayhi, I, p. 12.

I.4.4.2 – Le verbe :

Après avoir donné une division des parties du discours, Sîbawayhi donne la définition suivante du verbe :

« Quant au verbe, dit-il, il est [l'ensemble] des paradigmes tirés de l'expression phonique des faits [produits par les titulaires] des noms, et formés pour ce qui est passé, ce qui sera et n'est pas [encore] produit, et ce qui est et n'est pas achevé »¹.

وأما الفعل فأشملة أخذت من لفظ أحداث الأسماء، وبنبت لما مضى، ولما يكون ولم يقع، وما هو كائن لم ينقطع.

(كتاب سيبويه، ج. ١، ص. ١٢)

Sîbawayhi donne ici une véritable définition du verbe duquel ressortent trois caractéristiques² :

- C'est un ensemble de paradigmes.

¹ Citation traduite par Hassan.HAMZE, « Les parties du discours dans la tradition grammaticale arabe », Les classes des mots, Presse universitaire de Lyon, 1994, p. 98.

² Voir H.HAMZE, Les parties du discours dans la tradition grammaticale arabe, p. 99.

- Le lien dérivationnel du verbe au nom ; car, le verbe est dérivé du nom d'action, selon sa conception.
- Les paradigmes sont formés pour indiquer ce qui est passé, ce qui sera et n'est pas [encore] produit (le futur) et ce qui est et n'est pas achevé (le présent.) Ici, il y a même la mention du temps par ses différents aspects.

I.4.4.3 – Les deux éléments de la phrase nominale :

On peut constater l'habileté et la précision de Sîbawayhi lorsqu'il définit les éléments de la phrase : /*mubtada'*/ = « sujet de la phrase nominale », /*kabar*/ = « prédicat de la phrase nominale », /*fa'il*/ = « sujet de la phrase verbale », et /*fi'l*/ = « verbe », il dit :

« Voici le chapitre de l'énonciatif et de l'inchoatif, qui sont deux éléments dont l'un ne se dispense pas de l'autre, et dont le locuteur ne peut pas se dispenser à l'instar d'un nom inchoatif et de son énonciatif. Exemples : /*abd-u-llâhi `akûka*/ = « Abdullah est ton frère » et /*hâdâ `akûka*/ = « celui-ci est ton frère » ; il en est de même dans : /*yâdhâb-u `abd-u-llâhi*/ = « il part 'Abdullâh. » Le verbe ne se dispense

pas du nom, comme l'inchoatif ne se dispense pas de l'autre »¹.

هذا باب المسند والمسند إليه، وهو ما لا يغنى واحد منها عن الآخر، ولا يجد المتكلم منه بدا، فمن ذلك الاسم المبتدأ والمبني عليه، وهو قوله: عبد الله أخوك، وهذا أخوك. ومثل ذلك، يذهب عبد الله، فلا بد للفعل من الاسم، كما لم يكن للاسم الأول بد من الآخر في الابتداء.

(كتاب سيبويه، ج. ١، ص. ٢٣)

A vrai dire, nous constatons qu'il s'agit ici d'une explication poussée et non d'une véritable définition consistant à donner toutes les caractéristiques du terme. Mais quelques lignes plus tard, Sibawayhi complète cela par définir ce qui est convenu d'appeler le « *mubtad`* »= « [nom] en position d'attaque. » Il dit :

« *Saches que le premier statut du nom, c'est le fait d'être en position d'attaque, et que les régissants de l'accusatif, du nominatif, sauf l'inchoativité, et du génitif, sont introduits [tadkul/] pour régir le « mubtada` ».*

Ne vois-tu pas que ce /mubtada`/ peut être régi par ces [régissants] [/`al-`aṣyā`/] et devient autre que le /mubtada`/ [...] Ex. : /`abd-u-llāhi munṭaliq-un/ = « Abdullah [est] partant (nominatif.) » Si tu introduis /ra`aytu/ = « j'ai vu », tu diras /ra`aytu ʽabd-a-llāhi munṭaliq-an/ = « j'ai vu

¹ Sibawayhi, Tome I, p. 23.

Abdullah (accusatif) partant (accusatif) ». En introduisant /kâna/ ce sera /kâna 'abd-u-lâhi munṭaliq-an/ = Abdullah (nominatif) était partant (accusatif) ou alors /marartu/ et cela donnera /marartu bi'abd-i-lâhi munṭaliq-an/= « je suis passé auprès d'Abdullah (génitif) partant (accusatif) ... »¹.

واعلم أن الاسم أول أحواله الابتداء، وإنما يدخل الناصب والرافع سوى الابتداء، والجار على المبتدأ. ألا ترى أن ما كان مبتدأ قد تدخل عليه هذه الأشياء حتى يكون غير مبتدأ، ولا تصل إلى الابتداء ما دام مع ما ذكرت لك، إلا أن تدعه. وذلك أنك إذا قلت: عبد الله منطلق، إن شئت أدخلت رأيت عليه فقلت: رأيت عبد الله منطلقًا، أو قلت: كان عبد الله منطلقًا، أو مررت بعبد الله منطلق [...]

(كتاب سيبويه، ج. ١، ص. ٢٤)

Et dans le chapitre de l'attaque « `al-'ibtidâ` », Sîbawayhi définit le nom en position d'attaque de la manière suivante :

« *Le nom en position d'attaque « `al-mubtada` » est tout nom mis en position d'attaque /`ibtudi'a/ pour construire [sur lui] un énoncé « kalâm ».*

Ce nom et ce que l'on construit sur lui /`al-mabniyyu `alayhi/ sont mis au nominatif. En effet [le nom] en position d'attaque /`al-'ibtidâ`/ ne se réalise qu'avec [un nom]

¹ Sîbawayhi, Tome I, p. 24.

construit sur lui. Il est le premier, et ce que l'on construit sur lui le succède. Il est « musnad » = « ce qui est appuyé » et /musnad `ilayhi/ = « sur quoi on appuie »¹.

هذا باب الابتداء. فالمبتدأ كل اسم ابتدئ ليبني عليه كلام. والمبتدأ والمبني عليه رفع. فالابتداء لا يكون إلا مبني عليه. فالمبتدأ الأول، والمبني ما بعده عليه. فهو مسند ومسند إليه.

(كتاب سيبويه، ج. ١، ص ١٢٦)

Il rajoute : « *saches que (le nom) en position d'attaque exige que l'élément construit sur lui soit la même chose que lui /huwa huwa/, ou soit un lieu ou un temps* »².

واعلم أن المبتدأ لا بد له من أن يكون المبني عليه شيئاً هو هو، أو أن يكون في مكان أو زمان [...]

(كتاب سيبويه، ج. ١، ص ١٢٧)

A partir de cette définition de la notion /mubtada`/, nous pouvons dégager ses traits pertinents puisque c'est un nom en position d'attaque, mis au nominatif par un régissant notionnel /`al-`ibtida`/ et qui est dénué de tout autre régissant formel indispensable pour construire un énoncé.

¹ Sībawayhi, Tome II, p. 126.

² Ibid, p. 127.

Nous remarquons ici qu'il donne aussi les caractéristiques du second élément de l'énoncé dans la même définition, en l'occurrence le */kabar/* = « prédicat », ce qui s'accorde avec ce qu'il a avancé ; puisque ce sont deux éléments dont l'un ne se dispense pas de l'autre.

Evidemment, on aura remarqué que la définition du */mubtada'* comme celle du */kabar/* est faite en fonction de la théorie de la rection, théorie sur la base de laquelle Sibawayhi observe les données linguistiques et les analyse.

En comparant la définition de la notion */mubtada'* chez Sibawayhi avec celles des grammairiens tardifs, nous trouvons non seulement qu'ils en reprennent les éléments « définitoires » - servant de base à leurs définitions - mais aussi qu'ils les rendent plus concises. En effet, elles mentionnent toutes les entités ayant les mêmes caractéristiques à l'instar de la définition avancée par 'ibn HIŠĀM lorsqu'il dit :

*« 'al-mubtada' est un nom ou ce qui en a le statut dénué des régissants formels, à propos duquel on donne une information ou tout qualificatif qui met au nominatif un nom le dispensant du prédicat */kabar/* »¹.*

¹ 'ibn HIŠĀM, *'awdahu-l-masālik 'ilâ 'alifiyyat 'ibnmalik*, Beyrût, 'almaktabah 'al-'aṣriyyah, Tome I, p. 184.

المبتدأ اسم أو مترتبة مجرد من العوامل اللفظية، أو مترتبة غير
عنه، أو وصف رافع لمكتفي به.

(أوضح المسالك إلى ألفية ابن مالك، ج. ١، ١٨٤)

En effet, dans cette définition, nous remarquons que 'ibn HIŠĀM complète celle donnée par Sībawayhi en citant le qualificatif qui met au nominatif un nom le dispensant du prédicat. Ex. : Lorsque l'on dit /'a-qâ'imun 'a-z-zayd-âni/, /qâ'imun/ est un qualificatif qui met son sujet /zayd-ân/ au nominatif. Ce sujet dispense /qâ'im/ d'un prédicat.

De même, on trouve chez 'al-KAFAWĪ la définition suivante du terme /mubtada'/ : « *Tout nom, dit-il, dénué des régissants formels, par lequel tu commences est « mubtada' », il est régi par un concept notionnel qui est le fait d'être en position d'attaque [...] »¹.*

كل اسم ابتدأته وعرّيته من العوامل اللفظية فهو المبتدأ. وعامله معنـى
الابتداء.

(الكليات، الكفوري، ج. ٤، ص. ١٨٩)

Nous remarquons que cette définition n'est pas plus opératoire que celle de Sībawayhi. En effet, 'al-KAFAWĪ reprend exactement les mêmes éléments définitoires, que l'on

¹ 'al-KAFAWĪ, 'al-kulliyât, Tome IV, p. 189.

trouve chez Sibawayhi, mais il les reformule de manière plus concise.

I.4.4.4 – Le [nom] raccourci /manqûṣ/¹ :

De même nous pouvons constater la précision de la définition chez Sibawayhi lorsqu'il définit le nom restreint /maqṣûr/ (qu'il appelle /manqûṣ/.) Il dit :

« *Le nom restreint est chaque « mot » ayant [à l'origine] un /w/ ou /y/ en position finale. Ce /w/ ou /y/ étant précédé d'une lettre met à la voyelle /â/. Il est appelé ainsi du fait que tu remplaces le /w/ ou /y/ par un 'alif /â/ qui ne peut être mis ni à l'accusatif ni au nominatif ni au génitif[...] Ex. : /muṣṭâ/ et /muṣṭarâ/ »².*

En effet, Sibawayhi donne ici toutes les caractéristiques concernant cette notion d'une manière précise même s'il commence sa définition par le mot /kull/= « ce qui » au lieu d'employer /`ism/, ce qui serait, à notre sens, moins allusif.

¹ En fait, Sibawayhi utilise le terme /manqûṣ/ pour désigner un nom ayant un /â/ final, ce qui est appelé aujourd'hui /maqṣûr/, nom restreint.

² Sibawayhi, III, p. 536.

I.4.4.5 – Le [nom] prolongé /`al-mamdûd/ :

Nous pouvons en dire de même de la définition du nom prolongé lorsqu'il le définit comme :

« *Chaque chose /kull šay'/ ayant [à l'origine] un /w/ ou un /y/ en position finale. Ce /w/ ou /y/ est précédé d'un `alif /â/[...]* Ex. : /`al-`ištirâ`/ = « l'achat »¹.

I.4.4.6 – L'élation /`at-tarkîm/

Regardons la manière dont il définit l'élation « `at-tarkîm. » Selon lui, « *l'élation est la suppression des fins des noms simples /mufradah/ pour l'allégement.* »²

الترخييم حذف أواخر الأسماء المفردة تخفيفاً

(كتاب سيبويه، ج ٢، ص ٢٣٩)

A un autre endroit, il rajoute : « *saches que l'élation ne se réalise que dans le vocatif [...] et ce, en raison de sa grande fréquence dans leur discours* »³.

¹ Sibawayhi, III, p. 539.

² Sibawayhi, II, p. 239.

³ Ibid, la même page.

واعلم أن الترخيص لا يكون إلا في النداء [...] وإنما كان ذلك في النداء

لكثرته في كلامهم

(كتاب سيبويه، ج ٢، ص ٢٣٩)

Il donne plus loin une liste - comme pour les exclure de la catégorie - des noms qui ne peuvent pas être élidés¹ tels que le complément d'annexion /`al-mudâf `ilayhi/, l'adjectif, le nom qui est la base d'une annexion /mudâf/ et un nom ayant la nounation /tanwîn/ [...].

واعلم أن الترخيص لا يكون في مضاد إليه ولا في وصف، لأهمها غير

منادين [...] ولا يرحم مضاد ولا اسم منون...

(سيبويد، ج ٢، ص ٢٤٠-٢٤٢)

Pour conclure, nous pouvons dire que le concept de la définition terminologique était bien présente chez Sibawayhi comme nous avons pu le voir dans les exemples mentionnés plus haut.

Cependant, ces définitions, en règle générale, sont souvent des définitions allusives. En effet, Sibawayhi se contente de mentionner des propriétés relatives à un terme, et des fragments de description à partir desquelles, conjointement, on peut dégager des définitions primitives ou complètes.

¹ Voir Sibawayhi, II, pp. 240-242.

Il faudra donc revenir à ses nombreuses explications à travers son œuvre grammaticale pour arriver à en tirer des définitions caractéristiques des concepts traités, par l'auteur du *Kitâb*. Mais les meilleures définitions sont celles où le terme défini et la définition sont illustrés dans un énoncé.

C'est la raison pour laquelle une interrogation majeure se pose non seulement sur la définition grammaticale dans son *Kitâb*, mais aussi sur le terme grammatical, car comme nous l'avons vu, le terme doit toujours être lié à sa définition, ce que l'on ne trouve pas chez Sîbawayhi.

En effet, la définition n'est pas donnée avec le terme dans le discours. Elle est souvent implicite dans l'œuvre de Sîbawayhi ; il faut pouvoir la dégager et l'expliciter à partir du texte en analysant le terme, son concept et ses exemples.

Autrement dit, il a pu donner, de par ses analyses linguistiques et ses explications, une description du concept du terme grammatical de manière que ce concept soit plus ou moins clair.

Lisons G.TULAYMÄT lorsqu'il souligne le débat terminologique concernant la terminologie de Sîbawayhi, il dit :

« *Les points de vue des chercheurs divergent sur la terminologie élaborée par Sîbawayhi dans le domaine de la grammaire arabe. Cette divergence n'est pas causée par un désaccord sur le décompte ou le nombre de termes relevés dans le Kitâb de Sîbawayhi, mais plutôt à leur posture de tolérance ou non au sujet de leur conception respective du terme.*

En somme est-il seulement un mot ayant une signification grammaticale particulière comme « nom », « verbe », « agent », « patient », « nominatif » ou « accusatif »? Ou bien, est-il ce mot accompagné d'une définition précise qui en fixe la signification et le distingue de tout autre »¹.

تحتختلف آراء الباحثين فيما قدم سيبويه إلى النحو العربي من مصطلحات،
ولا يعود اختلافهم هذا إلى خطأ في الحساب والإحصاء، بل إلى تسامحهم أو
تشددهم في معنى المصطلح، وما يجب أن يكون:

أ هو اللفظ الدال على معنى نحوي محدد كالاسم والفعل، والفاعل
والمفعول، والرفع والنصب، أم هو هذا اللفظ مقتربنا بتعريف دقيق يضبط دلالته
ويعيشه من سواء؟

(المفهوم النحوي في كليات الكفوبي، غازي طليمات، ص. ٢٣٨)

Nous pouvons dire que l'existence du terme chez Sibawayhi ne peut pas être expliquée par les deux points de vue cités par G. TULAYMÄT, selon qu'il est accompagné d'une définition ou non ; car comme nous l'avons vu, pour qu'un nom donné reçoive le titre de « terme », il lui faut être un élément d'un système terminologique et comme tel être distingué de tout autre.

C'est une démarche qui n'est pas étrangère au *Kitâb*. En effet, Sibawayhi a donné, dans ses descriptions des notions grammaticales, à la fois des traits pertinents et des

¹ Gâzî TULAYMÄT, 'al-mafhûm 'an-naḥwî fî kulliyât 'al-kafawî, p.238.

caractéristiques qui peuvent conduire presque à la conception d'une définition opératoire.

Cela peut être expliqué par le fait que la grammaire arabe était une discipline jeune qui ne possédait pas encore ses repères conceptuels. Il est, donc, injuste d'exiger que Sibawayhi arrive à réaliser la performance en si peu de temps, dans son premier et unique ouvrage de grammaire arabe, d'autant plus que la terminologie n'était pas son souci principal.

Son souci principal était de rendre les notions traitées claires, et c'est dans cet esprit que l'on voit que certains termes sont accompagnés de descriptions visant à les définir et que d'autres ne sont accompagnées d'aucune définition.

Pour cette deuxième catégorie, l'hypothèse la plus plausible est de considérer que l'absence de définition suppose que les lecteurs auxquels le texte de Sibawayhi était adressé, sont des gens intéressés et, de toute façon, avertis dans cette discipline qui est la littérature grammaticale.